

LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Floréal, an VII.



Jonction des troupes russes à l'armée autrichienne en Italie. — Détails sur la position des armées françaises et autrichiennes en Italie. — Fête célébrée à Lucques à l'occasion de la révolution de Toscane. — Ordre donné à cent mille hommes de Troupes prussiennes de se tenir prêts à marcher. — Combat entre les avant-postes français et autrichiens du côté de Mannheim. — Nouvelles diverses.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

Rome, le 23 germinal.

On avoit vendu au poids l'imprimerie de la ci-devant Propagande, qui contenoit une collection unique en Europe des caracteres des langues anciennes & orientales. L'institut national ayant représenté au consulat combien seroit déplorable la perte de ce moyen précieux de communiquer les lumieres des sciences & des arts à tant de peuples plongés dans l'ignorance, celui-ci s'est empressé de la faire racheter. Elle a été placée au vatican & confiée aux soins de l'institut national.

Lucques, le 28 germinal.

L'arrivée du général Miobis dans cette ville a produit les plus heureux effets. Tous les amis de la liberté se sont réjouis de revoir ce brave républicain, qui auroit empêché la léthargie de nos autorités constituées, s'il étoit resté parmi nous. Le soir du 26, il y eut une grande fête au théâtre de la Pantera, pour célébrer la révolution de la Toscane. Le lendemain, le général alla au directoire, où se trouvoient plusieurs membres du corps législatif, & leur insinua de faire plusieurs décrets qui étoient depuis long-tems sollicités par le vœu des patriotes, &c.

Des frontieres de l'Italie, le 5 Floréal.

Une grande partie du corps de troupes russes est maintenant rendue à sa destination. L'armée impériale continue de se porter en avant. Voici comment s'exprime la gazette de Vérone du 30 germinal.

« Le quartier-général a été transféré aujourd'hui à Monte-Chiaro. Les Autrichiens sont entrés hier à Brescia; la garnison et les patriotes cisalpins se sont retirés dans le château. Le général Kray est resté avec un corps de 20 mille hommes dans les environs de Mantoue, pour faire le siège de cette forteresse. Le maréchal comte de Suwarow s'avance rapidement avec le reste de l'armée; il a donné ordre à l'infanterie de n'agir qu'avec la bayonnette, et à la cavalerie de ne se servir que du sabre. Son avant-garde a déjà passé

l'Oglio, & s'est avancée jusqu'à Pizzighetone (sur la riv gauche de l'Adda). Le général Hohenzollern a occupé Crémone.

» Le général Mercantin est mort ici de ses blessures.

» Le général de Roseberg, arrivé ici le 28 germinal, est reparti le même jour pour se rendre à l'armée. La nuit dernière, il est encore arrivé 5 mille hommes de troupes russes; après s'être reposées quelques heures, elles ont continué leur route ».

Suivant la gazette de Roveredo, du 3 floréal, le quartier-général de l'armée impériale a quitté Monte-Chiaro pour se rendre à Crémone, & les avant-postes autrichiens ont déjà passé l'Adda du côté de Lodi.

R U S S I E.

Pétersbourg, le 23 germinal.

Le grand chancelier, prince Bedborosko, vient de mourir.

On prétend que Paul I^{er}. a fait proposer au roi de Prusse de consentir que la Russie, conjointement avec le Danemarck, mette garnison dans la ville de Hambourg, parce qu'il croyoit cette ville menacée d'une invasion; & que le roi de Prusse a répondu que la neutralité de l'Allemagne étoit contraire à cette proposition.

Paul I^{er}. a donné un trousseau de 2 millions de roubles à la princesse sa fille, fiancée de l'archiduc Joseph, & lui a assuré 300 mille roubles par an.

D A N E M A R C K.

Constantinople, le 1^{er}. Floréal.

Suivant les nouvelles qu'on vient de recevoir des Indes occidentales, le citoyen Desfourneaux, nouvel agent du directoire français à la Guadeloupe, a fait restituer plusieurs vaisseaux neutres qui étoient destinés les uns pour l'isle danoise de Saint-Thomas, & les autres pour l'isle suédoise de Saint-Barthelemy.

A U T R I C H E.

Vienne, le 2 Floréal.

Suivant ce qu'on apprend, l'archiduc Palatin de Hongrie & le grand-duc Constantin partiront à la fin de la semaine prochaine pour l'armée d'Italie. Le général d'artillerie prince Ferdinand de Wurtemberg doit aussi se rendre incessamment à cette armée. On dit que le général comte de Bellegarde passera à l'armée de l'archiduc Charles, et qu'il sera remplacé par le général Kray dans le commandement des troupes du Tyrol.

P R U S S E.

Berlin, le 5 Floréal.

On assure que le roi a ordonné que cent mille hommes de

ses troupes fussent prêts à marcher au premier ordre. Leur destination n'est pas connue. On reçoit en même-tems des nouvelles assurances de sa ferme résolution de rester neutre.

A L L E M A G N E.

Hambourg, le 6 floréal.

Le citoyen Marragon, ministre de France, est parti d'ici hier à midi; il est nommé commissaire du directoire pour la direction des canaux de l'intérieur de la république française.

Le nombreux convoi que nous attendions depuis long-tems de Londres & de Hall, & qui est composé de 83 vaisseaux, est enfin arrivé dans l'Elbe; 44 de ces bâtimens sont déjà arrivés ici.

L'épouse du grand-duc Constantin, née princesse de Saxe-Cobourg, est arrivée à Léipsick & doit passer quelque tems au sein de sa famille.

Stutgard, le 10 Floréal.

L'oubli des droits constitutionnels de la part des princes de l'Empire ou le peu d'énergie qu'ils ont souvent mis à les défendre, n'a pu que favoriser les vues usurpatrices du cabinet de Vienne, qui affecte depuis des siècles une suprématie héréditaire sur toute l'Allemagne.

C'est dans cette guerre-ci, sur-tout, qu'à différentes occasions, l'Autriche a donné à l'autorité impériale un développement qui menace l'édifice de la constitution germanique d'une ruine prochaine. En dernier lieu encore, cette puissance a prétendu, que le rappel seul du ministre de l'empereur suffisoit pour que les négociations de paix dussent être considérées comme rompues. Un pareil principe rendroit l'Autriche arbitre absolu des intérêts & du sort de tous les autres gouvernemens de l'Allemagne. Cette conséquence a été vivement sentie par la cour de Bavière; car c'est principalement le ministre de l'électeur, au congrès, qui, dans la séance du 4 floréal, s'est élevé avec force & avec dignité contre une prétention aussi dangereuse, en parlant en ces termes: « Le subdélégué de Bavière n'ayant regardé qu'à la constitution, qui est le boulevard de la liberté germanique & des droits politiques des états de l'Empire, persiste inébranlablement de la part de l'électeur, dans le principe, qu'une députation légalement élue ne peut être dissoute par aucune autorité que celle de l'Empire réuni sous son chef, & en conséquence, on ne peut jusqu'ici & aussi long-tems que ses membres seront au nombre prescrit dans les instructions de la diète, la considérer que comme légalement assemblée ».

Il paroît que les agens autrichiens ne se sont déterminés à disperser le congrès par la menace & la violence, qu'après qu'ils ont vu que leurs intrigues ne prévalaient pas contre l'exemple d'une fermeté à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, & qui, il faut l'espérer, aura des imitateurs, dans la crise où va se trouver l'Allemagne.

Kell, le 12 Floréal.

On a fait passer de nouvelles troupes sur la rive droite du Rhin. Nous avons actuellement ici & dans nos environs 8 mille hommes d'infanterie & quatre mille de cavalerie. Il y a journellement des combats entre les avant-postes français & autrichiens, & on s'attend chaque jour à quelque affaire sérieuse.

Manheim, le Floréal.

Il y a encore eu hier diverses escarmouches entre les patrouilles de cavalerie française & autrichiennes, dans les environs de Ladenbourg, Schreithheim, &c. Du côté de Heidelberg, les avant-postes des troupes impériales vont

jusqu'au convent de Neunbourg, situé à un quart de lieue de Heidelberg sur la rive droite du Neckar. Une division de troupes françaises est campée devant cette dernière ville sur la route de Neckar Gemünd.

Le général français Ney est parti pour la Suisse.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 11 Floréal.

Les 3 pour 100 consolidés sont à 54 $\frac{3}{4}$, 55, 54 $\frac{7}{8}$.

Le *Childers*, capitaine Crawford, est arrivé le 4 floréal au matin à Plymouth, avec des dépêches du lord Bridport. Il a quitté la flotte dans la nuit du premier floréal, croisant tout près de Brest. Il a dû remettre en mer le soir pour aller la rejoindre. Rien n'a encore transpiré de ses dépêches. Le *Vénéral*, de 74, capitaine sir Fairfax, a appareillé le 7 floréal, de Portsmouth, pour se réunir à lord Bridport devant Brest.

Lord Hugh Seymour a été nommé pour remplacer l'amiral Harwey dans la station des Isles-du-Vent. Il s'embarque sur le *Sans-Pareil*, de 80.

Il a été envoyé au roi à Windsor des dépêches venues de l'Inde & du Cap de Bonne-Espérance, par le *Sphinx*, capitaine lord Auguste Fitzroy, & le *Fame*. bâtiment au service de la compagnie. Le premier a laissé à Sainte-Hélène six bâtimens qui attendoient un convoi, & au départ du second, de l'Inde, une guerre avec Tippoo-Saïb devenoit de plus en plus probable.

L'amiral Raynier étoit parvenu à rassembler une escadre dans la mer Rouge, consistant dans le *Victorieux*, de 74, le *Centurion*, de 50, & un vaisseau de la compagnie, nommé le *Belvedere*, de 54, lesquels devoient être joints incessamment par quelques navires marchands armés en guerre.

Des lettres reçues, le 10 floréal, de Dublin, disent que lord Cornwallis avoit formé une chaîne de campement le long des côtes.

Deux régimens de milice irlandaise vont servir en Portugal, deux à Minorque ou au blocus de Malte, & deux à Jersey & Guernesey. Le gouvernement, redoutant les principes républicains de ces milices, s'empresse de les éloigner de l'Angleterre.

Le duc de Portland s'est décidé à faire courir la carrière militaire à trois de ses fils. Deux vont servir sous l'archiduc Charles, & le troisième va partir pour le Canada, comme aide-de-camp du nouveau gouverneur.

La *Nymphé*, brick américain, armé de 14 canons, sortant de Philadelphie, fut prise le 16 germinal par un corsaire français de 16 canons; mais elle a été reprise, deux jours après, par la *Pomone*, frégate de 44.

Il est mort, le 6, dans le comté de Bedford, une bohémienne âgée de 108 ans, qui a une fille de 89 ans & un fils de 80. Depuis près de 100 ans elle parcouroit les campagnes, montée sur un âne & suivie d'une troupe de disciples de bonne aventure.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

La Haye, le 13 floréal.

Le plan d'organisation de la milice nationale, arrêté par la première chambre de notre corps législatif, trouve fort peu de partisans parmi les citoyens bataves. Le sénat de l'académie de Leyde s'est adressé à la seconde chambre, [où il fait maintenant l'objet des délibérations des comités généraux], & lui a présenté les difficultés que cet armement éprouveroit relativement aux étudiants de cette académie.

démie. Ce plan d'organisation porte en substance, que tous les individus de l'âge de 18 jusqu'à l'âge de 28 qui sont mariés, & ceux qui ne le sont pas jusqu'à l'âge de 35 ans, seront inscrits pour le service de la milice nationale. Cette milice nationale ne pourra jamais être au-dessous de huit demi-brigades, y compris les chasseurs & artilleurs. Son secours ne peut être requis dans l'intérieur que pour la conservation du repos & de la tranquillité publique & pour le maintien de la loi. Elle servira cependant pour le maintien de la liberté & l'indépendance nationale, en ce qui concerne la garantie du territoire de la république, soit qu'elle soit menacée d'une attaque étrangère, soit que cette attaque ait déjà eu lieu. Les frais de cet armement civique seront supportés par les citoyens que la loi exempte du service. En conséquence, le directoire exécutif est chargé de proposer, sans délai, au corps législatif, un plan d'une charge additionnelle à l'ane des impositions générales, ou d'indiquer d'autres moyens d'une répartition proportionnée, qui auront lieu tant que l'imposition générale prescrite par la constitution ne sera pas introduite.

Le citoyen Brune, général en chef des troupes françaises dans notre république, est parti pour la Zélande, afin d'y visiter l'état de défense des côtes de cette île.

L'artillerie légère qui a été depuis quelque tems en garnison dans cette résidence, a reçu ordre de partir pour Groningue.

Tout le cordon des places fortes qui s'étend depuis Berg-op-Zoom jusqu'à Nimegue, va être mis en état de défense. Il sera formé des magasins considérables dans chaque forteresse, & les garnisons en seront augmentées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Les dernières lettres de l'armée d'Italie annoncent, de la part du général Moreau, la résolution d'occuper des positions d'attente, tellement appuyées, qu'il puisse recevoir librement tous les renforts qui lui sont destinés. Cette armée a soutenu sa gloire dans les derniers combats du 8 de ce mois; il est remarquable même que, dans l'intention de se retirer sur la rive droite du Tesin, elle ait exécuté ce mouvement contre des ennemis très-supérieurs en nombre, avec une contenance offensive, au point de leur prendre plusieurs pièces de canon, & de leur faire deux mille prisonniers.

La position prise par le général Moreau, le met en mesure de donner la main aux divers corps de troupes qui pourront excéder ce qui seroit nécessaire à la garde des places de Naples, de Rome & de Florence, en attendant que la reprise de la grande offensive le mette en état de marcher à la délivrance de ces places.

Les dispositions de la gauche, en Helvétie, qui déborde le flanc droit des ennemis, & qui commande sur les plaines du Milanais, nous garantissent les avantages de cette nouvelle position.

Les mesures ont été préparées, d'ailleurs, de manière que les secours en tous genres puissent affluer dans toutes les directions, sans confusion & avec une abondance qui nous assure les moyens de recouvrer l'offensive & la victoire.

Strasbourg, le 15 Floréal.

La citoyenne Roberjot est partie hier pour Paris.

Le citoyen Jean Debry va se faire guérir ici.

Le citoyen Rosenstiel a demandé au directoire la faculté

de rester ici pendant trois ou quatre décades, pour rétablir sa santé.

Le citoyen Beccardi, ministre ligurien à Rastadt, se trouve encore ici avec sa suite. Il partira sous peu pour Gènes.

On assure que le citoyen Jean Debry a écrit une lettre pleine d'indignation au brigand Barbachy, colonel du régiment des hussards de Szeckler, pour protester contre l'ordre arbitraire donné par les Autrichiens aux ministres français de quitter Rastadt sous vingt-quatre heures. Cette lettre a été envoyée au commandant de Selz; un trompette s'est approché du Rhin & a crié au piquet autrichien, posté à l'autre rive, qu'il avoit pour eux une dépêche qu'ils devoient venir prendre, parce qu'aucun Français ne pouvoit se rendre chez les violateurs du droit des gens. On ignore s'ils sont venus chercher la lettre.

On attend ici le général Colaud, qui a été chargé par le général en chef du commandement de l'aile gauche de l'armée du Danube, placée entre Mayence & Bâle. Le général Laroche, qui commande la cinquième division militaire, est sous ses ordres.

On continue à travailler avec beaucoup d'activité aux fortifications de Manheim, qui sont déjà dans un état respectable. Nos troupes postées dans cette contrée se sont avancées de quelques lieues du côté de Siersheim & de Wisloch [entre Bruchsal & Reidelberg]. Les Autrichiens n'y sont pas en force, & on ne croit pas qu'ils viennent entreprendre quelque chose contre Manheim.

Nos troupes sur la rive droite, dans nos environs, sont toujours tranquilles. Le général Souham qui les commande, a son quartier-général à Willstadt. La droite s'étend jusqu'à Altenheim, le centre jusqu'à Achern, & à une demi-lieue de Gengenbach, & la gauche jusqu'à Lichtenau. Nos patrouilles vont souvent à Lahr & Gengenbach, où elles ont de fréquentes escarmouches avec les Autrichiens. Les paysans sont maintenant tranquilles. Les Autrichiens sont en force dans le val de Kiutzig & du côté de Freudenstadt; ils ont quelque cavalerie à Oppenan & Bühl, & leurs patrouilles vont à Renchen & à Stollhoffen, sur les deux routes qui conduisent de Rastadt à Offenbourg & à Kell.

Paris, le 18 floréal.

Le bruit s'est répandu ce soir dans le conseil des cinq-cents que le général Masséna a remporté une victoire éclatante sur les Autrichiens, & qu'il a fait prisonnier le prince de Ligne avec trois mille hommes.

— Le général Ney vient de donner un exemple de modestie éclatante, en refusant le grade de général de division mais ce généreux refus a été pour le directoire un nouveau motif de persister à l'élever à ce grade.

— Le citoyen Loëtte-Bacry (d'Alger), négociant, a été enfermé au Temple le 24 de ce mois.

— Le départ de notre flotte de Brest n'étoit pas connu ni même pressenti à Londres le 11 floréal, c'est-à-dire, cinq jours après sa sortie.

— Les cadavres de nos ministres ont été transportés à Rastadt le lendemain du meurtre commis sur eux. La police de Baden a appelé les jurés pour dresser un *visum repertum*, & constater légalement l'état dans lequel ils avoient été trouvés.

— Thomas Grenville est arrivé à Vienne. Sa mission est, à ce qu'il paroît, d'y conclure un nouveau traité d'alliance entre le cabinet de Saint-James & le cabinet autrichien, ou plutôt de faire accéder l'empereur au traité déjà existant entre la Russie, la Porte & la Grande-Bretagne.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

Séance du 18 floréal.

Bigonnet annonce au conseil la mort d'un de ses membres, le citoyen Moyné, député du département de Saône & Loire. L'orateur, après avoir jeté quelques fleurs sur la tombe de ce représentant, demande que le procès-verbal fasse mention de sa mort. — Adopté.

On passe à l'ordre du jour sur une pétition tendante à savoir si les ouvriers employés dans les ateliers de la république, qui sont de l'âge de la conscription, doivent partir aux armées.

Poriez (de l'Oise) observe que, dans le cours de ses missions, Roberjeot s'étoit livré à quelques travaux sur l'économie politique; il demande que les manuscrits qui doivent être entre les mains de sa veuve, soient imprimés aux frais du gouvernement. — Renvoyé à une commission.

Chaigaean fait un rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du département de la Moselle où il y a eu scission. La commission n'a pas trouvé fondés les motifs de séparation allégués par l'assemblée scissionnaire, & l'assemblée mère ne s'est nullement écartée des principes de sagesse & de régularité dans les opérations. L'assemblée scissionnaire reprochoit à celle-ci de ne s'être composée que de gens avides de places, d'avoir accueilli des adresses démagogiques, & d'avoir été troublé par des débats scandaleux. La commission, après avoir examiné le système des scissions sous le rapport de leur avantage pour la chose publique, s'est convaincue qu'elle ne pouvoit que servir les factions, fomenter les haïnes, & produire des divisions funestes aux intérêts de la république; elle propose ensuite de déclarer valables les opérations de l'assemblée mère, & d'annuler celle faite par la scissionnaire.

Le projet est mis aux voix & adopté. — On en ordonne l'impression.

Mourez entretient ensuite le conseil des doubles élections de la Dyle. Ce ne fut que le 24 germinal qu'on vit s'établir dans l'assemblée une scission dont le motif fut que les assemblées primaires ayant nommé un plus grand nombre d'électeurs que ne leur attribuoit la constitution, l'assemblée électorale admit dans son sein cet excédent que l'on porte à un sixième, & commit ainsi une infraction que rien ne peut légitimer. La commission est donc d'avis qu'on doit annuler les opérations de l'assemblée mère; mais celles de l'assemblée scissionnaire, en supposant même qu'elles fussent régulières, doivent-elles être validées? La commission ne le pense pas, d'autant plus que cette assemblée n'étoit composée que d'une minorité de dix-sept membres; elle regrette d'avoir à proposer de les annuler toutes deux; mais les loix doivent passer avant tout, & l'on ne sauroit être trop sévère lorsqu'il s'agit de réprimer leur violation. Le rapporteur termine en proposant de déclarer nulles les opérations des deux assemblées. — Impression & ajournement.

Daviquet présente un rapport sur les opérations des assemblées scissionnée & scissionnaire de l'Escaut. La première étoit composée de 133 électeurs, & la dernière seulement de 7. L'acte de scission ne contient, dit le rapporteur, que des expressions vagues, des assertions dénuées de preuves, atténuées ou anéanties par le procès-verbal de l'assemblée mère. Il faut cependant en excepter une qui paroît constante. La commune de Gand devoit nommer neuf

électeurs; mais il y avoit eu scission dans les trois assemblées primaires; il en est résulté un nombre d'oubli d'électeurs que l'assemblée électorale a repoussé de son sein, sans distinction. La commission est bien éloignée de vouloir justifier cette irrégularité, mais elle ne lui a pas paru de nature à motiver l'improbation des opérations de l'assemblée mère, puisque les députés élus ont en leur faveur une majorité de 100 voix sur 133.

Le conseil interrompt le rapporteur. On demande qu'il soit autorisé à faire imprimer son rapport.

Garau demande que Daviquet le présente demain par écrit. — Cette proposition est adoptée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 18 floréal.

Noblet donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de Jean Debry; elle est datée de Strasbourg, le 15 floréal. Il annonce que ses blessures vont bien, & que l'officier de santé lui fait espérer d'être hors de danger dans 25 jours.

A cette lettre sont joints une lettre de la fille aînée de Jean Debry, qui raconte les détails du crime commis par les Autrichiens dans la nuit du 9 floréal, & le procès-verbal du citoyen Maréchal, officier de santé, qui a constaté l'état de Jean Debry; il a trouvé qu'il avoit sur la tête dix plaies, que la perruque & le chapeau ont empêchés d'être considérables; une sur le milieu du nez & deux très-profondes au bras gauche.

L'impression de ces deux pièces est ordonnée. Sur le rapport des diverses commissions, le conseil approuve des résolutions qui valident les élections de l'Ardeche, du Gard, de la Loire-Inférieure & des Forêts.

Ondot propose de valider les élections d'Eure & Loire, à l'exception de celle du citoyen Dazard, qui n'avoit pas trente ans lorsqu'il fut élu.

Le conseil approuve la résolution. Il approuve diverses résolutions locales.

Bourse du 17 floréal.

Amsterdam.....	61 $\frac{3}{4}$, 62 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	10 f. 88 c.
Idem cour.....	57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.....	1 f. 12 c.
Hambourg. 194 $\frac{1}{2}$ à 195, 192.		Bon $\frac{3}{4}$	5 f. 43 c.
Madrid.....		Bon $\frac{1}{2}$	82 f. 50 c.
Mad effec.....	14 f. 62 c.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6,	
Cadix.....			
Cadix effect....	14 f. 62 c.	Action de 50 fr. pour la caisse	
Gènes.....	99, 97.	des rentiers.....	53 fr.
Livourne.....	107, 106.	Or fin.....	106 f.
Bâle.....	1 ben., pair.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Lausanne.....	$\frac{1}{2}$ p.	Portugaise.....	97 f. 63 c.
Milan.....	53.	Piastre.....	5 f. 43 c.
Geneve.....		Quadruple.....	82 f.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Sonvorain.....	35 f. 13 c.
Montpellier.....	pair 10 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 380 à 390 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 300 f. — Rochelle, 22 d., — Cognac 22 d. 330 f. — Huile d'olive, 1 f. 10 c. — Café Martin, 3 fr. 45 à 60 c. — Café Saint-Domingue, 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 70 c. — Savor de Mars., 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 55 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS,

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.